

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU **BUREAU DES ELEVES**

COMPTE-RENDU AGE BDE 21/09/2020

Les membres adhérents du Bureau des Elèves de l'INSA Centre Val de Loire se sont réuni le lundi vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt en assemblée générale extraordinaire de l'association;

Liste des présents et représentés

Pour rappel étaient invités tous les membres adhérents au bureau des élèves de l'INSA Centre Val-de-Loire.

Disposaient d'une voix délibérative tous les membres adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2020-2021.

La séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour

- PRESENTATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DU RI
- **QUESTIONS DIVERSES**
- VOTE DES NOUVEAUX STATUTS ET DU RI

CR de Réunion

Vote Des Nouveaux Statuts

La présentation des nouveaux statuts a été faite par le président de la séance.

Afin que tous les membres adhérents présents prennent en compte les changements et la nouvelle structure de ces nouveaux statuts, une brève présentation générale fut effectuée avant de se concentrer plus en détail sur les différentes possibilités d'adhésion possible et les cotisations correspondantes :

campus.insa-cvl.fr









La notion de membre a été revue, ainsi selon les nouveaux statuts et le RI les membres d'une association est une personnalité civile (donc pas une association). Les membres actifs du BDE sont élus avec une liste candidate et leur élection est confirmé lors d'une Assemblée Générale.

Il existe alors maintenant différents types de membre ce qui créer de nouveaux type d'adhésion.

Membre actif: interne à l'INSA souhaitant prendre part à la gestion du BDE. (Membre de l'AG)

<u>Membre adhérent</u>: Les adhérents aux associations sont des étudiants ou des anciens de l'école et doivent s'acquitter d'une cotisation selon leur sous-catégorie :

Adhérent fédération : interne à l'INSA souhaitant participer aux évènements ponctuels du BDE ainsi qu'adhérer à l'ensemble des structures fédérées par le BDE. (Membre de l'AG)

Adhérent BDE : interne à l'INSA souhaitant participer aux évènements ponctuels du BDE. (Membre de l'AG)

Adhérent Associatif : interne à l'INSA étant impliqué dans une association sans participer aux évènements BDE. (Membre de l'AG)

Membre Associé: externe à l'INSA ayant accès qu'aux services et aux activités du BDE.

Membre de Droit : externe ou interne à l'INSA étant nommé par le CA du BDE ayant un rôle de conseil.

Les Pôles et les Associations ne changent pas, les pôles ne sont pas fixe toutes décisions doit être acceptées en CA. Les associations sont liées aux pôles et donc aux BDE (quelques-unes ne sont pas fédérées par les pôles cf. tableau des associations en annexe du RI). On ne peut pas cumuler les responsabilités, en effet un membre actifs du BDE ne peut être membre actif dans des pôles ou dans une associations.

Pour être membre et adhérent il faut donc payer une cotisation adaptée selon le profil d'adhésion. Ces cotisations sont votées en début d'année en CA. Il y a un délais (cf RI) pour que tous puissent adhérer, une cotisation non payée entraîne la perte du statut d'adhérent.

Un membre ne peut être réellement responsable sur l'aspect juridique.

Les statuts autorisent le bénévolat pour des événements ou pour l'association. Ces derniers ne toucheront aucun salaire mais pourront être remboursés des frais kilométrique (cf RI).

Les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité (cf. PV) et sont désormais appliqués.

Vote Du Règlement Intérieur du BDE (RI)

Pour prendre connaissance du Règlement Intérieur une lecture des points les plus importants a été faite. Le RI est modifiable par le CA.

Le nouveaux Règlement Intérieur a été voté à l'unanimité (cf. PV).

Questions Diverses

- Une erreur est remarquée dans le règlement intérieur, l'oubli du mot « BDE » à la fin d'une phrase dans l'article 8, page 15.

La séance est levée à 18h59.

Paul HENNEQUIN Président à BLOIS

Antonin LE GUEN Secrétaire à BLOIS